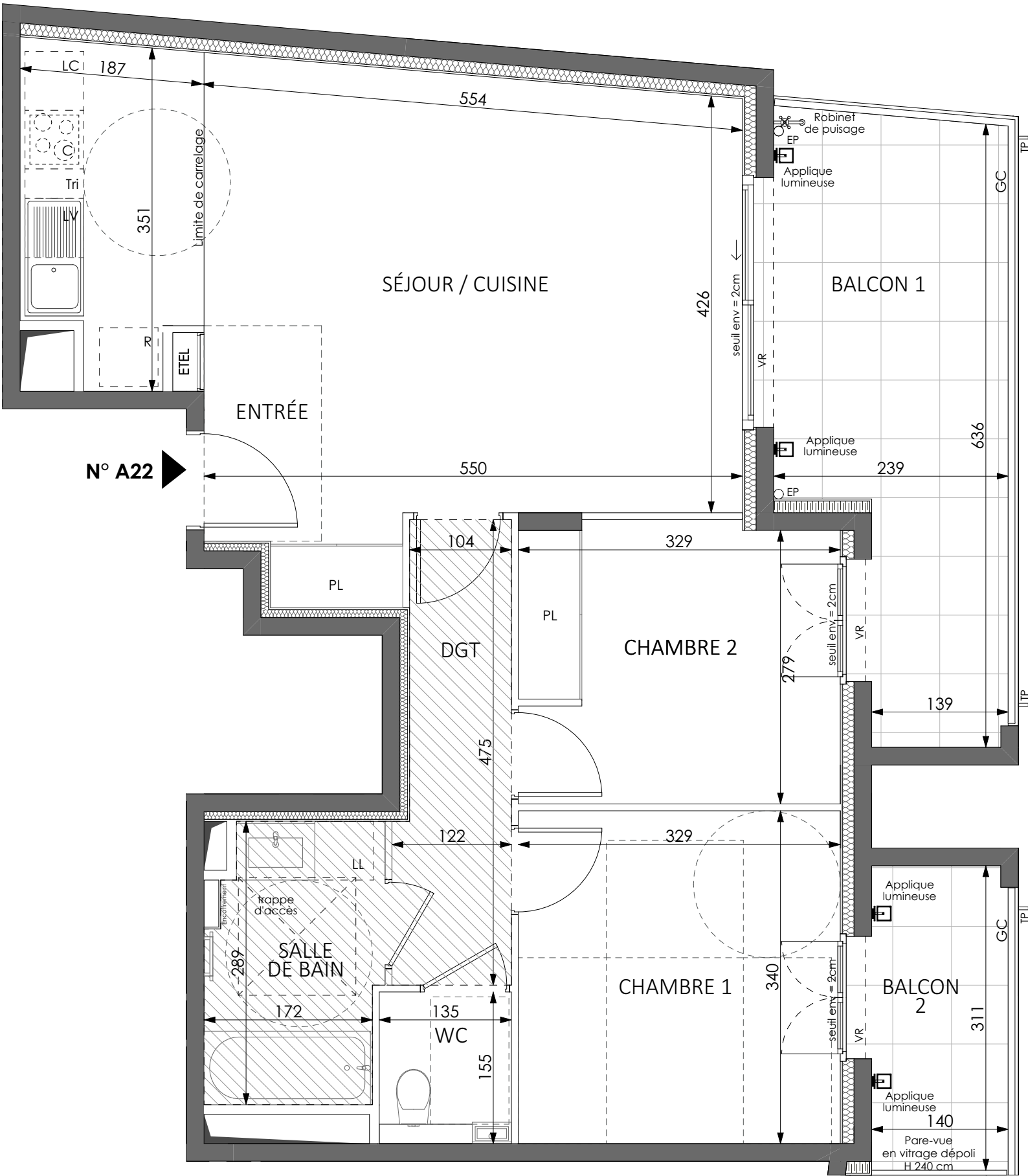




HALL A
APPARTEMENT DE 3 PIÈCES
n° A 22 au 2ème étage

ENTRÉE	3,66	m²
SÉJOUR / CUISINE	28,31	m²
CHAMBRE 1	11,19	m²
CHAMBRE 2	9,32	m²
SALLE DE BAIN	4,91	m²
WC	1,82	m²
DÉGAGEMENT	5,24	m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	64,45	m²
BALCON 1	12,89	m²
BALCON 2	4,32	m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	81,66	m²

LEGENDE			
AP	allège pleine	☰	sèche-serviette
AV	allège vitrée	R	réfrigérateur
VR	volet roulant	LV	lave vaisselle
VC	volet coulissant	LL	lave linge
GC	garde corps	C	cuisson
☏	soffite/faux plafond	TRI	tri sélectif
ETEL	esp tech elec du logt	LC	linéaire complémentaire
PL	placard		
fenêtre	pf coulissante	porte fenêtre	fenêtre fixe

Echelle : 0 50 100 200cm
Indice notaire
Juillet 2025

Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins(pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »



ATELIERALLIONE
ARCHITECTES